



Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ:

QUE lors d'une séance tenue le 16 janvier 2007, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no 382-1 : Règlement modifiant le règlement sur la bibliothèque municipale Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.**

Que ce règlement a pour objet de prévoir que le nombre de biens culturels qu'une personne peut avoir en sa possession est augmenté à 10 biens culturels.

QUE ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, à l'hôtel de ville, au 21, rue de l'Église.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, CE 17 JANVIER 2007.

Jacques Robichaud, avocat
Greffier

/vc
